



Être adhérent de l'association le Collectif RPM

Le Collectif RPM, spécialisé dans la Recherche en Pédagogie Musicale, met en réseau une cinquantaine de membres (structures et individuels issus de onze Régions différentes) conduisant une mission d'intérêt général, à rayonnement départemental ou régional, en direction des musiciens. Ces structures s'inscrivent dans une démarche d'ouverture pédagogique, de recherche et d'analyse sur les pratiques actuelles de la musique.

Nous partageons et défendons :

- l'« accompagnement » comme posture pédagogique,
- l'importance de la pratique musicale, garante des droits et de la diversité culturel-le-s, qu'elle soit en amateur ou professionnelle,
- l'artiste et la création,
- l'éducation populaire comme levier d'épanouissement de la personne,
- la valeur de l'action collective, l'observation, la solidarité et le partage des connaissances.

Les structures membres du collectif ont en commun les axes *formation* et /ou *accompagnement des pratiques* importants dans leurs activités, une volonté de développer les compétences adaptées à l'évolution des pratiques musicales, des actions qui visent à l'épanouissement personnel, à la création, aux aventures artistiques collectives et à la diffusion sous toutes ses formes. Lieux ressource, elles ont un intérêt déclaré pour la prise en compte des pratiques amateurs d'une part, et l'insertion professionnelle des artistes d'autre part, une volonté de rencontres, d'échange et de partage par l'inscription dans des réseaux régionaux et nationaux.

L'adhésion au Collectif RPM



Chaque première adhésion doit être validée par le Conseil d'administration, après consultation de la lettre d'intention rédigée par le futur adhérent. En adhérant au Collectif RPM, l'adhérent s'engage à :

- respecter [la Charte](#)
- partager les informations au sein de l'association, notamment sur leurs expériences ayant trait à l'objet de celle-ci ;
- pour les structures, inciter et favoriser la participation des membres de leur équipe aux temps de formation ou d'échanges de pratiques initiés par le Collectif RPM ;
- agir avec bienveillance, voire en solidarité, avec les autres membres de l'association ;
- revendiquer leur appartenance au Collectif RPM, en promouvoir les activités et missions, en diffuser localement les productions.

Adhésion individuelle 2021 : 20€ net

Adhésion structure 2021 :

- Chiffre d'affaire < à 250 000 € = 150€ net par structure.
- Chiffre d'affaire compris entre 250M < 1 Million d'Euros = 200€ net par structure.
- Chiffre d'affaire > 1 Million € = 250€ net par structure.
- Chiffre d'affaire > 2 Millions € = 300€ net par structure.

Intégrer le Conseil d'administration

Chaque année lors de l'Assemblée générale, 14 adhérents sont élus pour représenter l'association au sein du Conseil d'administration. Être administrateur·rice c'est :

- participer à 6 Conseils d'administration par an (réunions de 3h en visio et/ou journée de travail en présentiel)
- représenter ponctuellement le Collectif RPM sur des rendez-vous régionaux (1 à 2 fois par an)
- être au coeur des réflexions sur les évolutions de l'association
- coordonner un groupe de travail

Les frais de transport et d'hébergement des membres du CA pour les Conseils d'administration ou les temps de représentation de l'association sont remboursés.

Le Bureau est composé de 4 administrateurs. Il a pour rôle principal le suivi RH de l'équipe salariée, la représentation auprès des financeurs et les prises de décisions urgentes. Le Bureau se réunit en visioconférence chaque mois si nécessaire. L'organe principal de décision reste le CA.

Dernière élection du bureau, le 22 février 2021 :

- Président : Bertrand Dupouy
- Vice-président : Eric Anglas pour Multimusique
- Trésorier : Clément Séguin pour l'Ara
- Secrétaire : Clément Billardello pour Paloma



La vie associative

Tout au long de l'année, l'association propose des temps de discussion et réflexion, articulés autour de 3 types de rendez-vous.

RPM papote : une heure par mois en visio, les adhérent·e·s peuvent se retrouver pour s'informer et échanger sur des sujets d'actualité ou de fond, confronter des idées, partager une expérience enrichissante ...

Les groupes de travail dits « GT » : certains sont permanents et d'autres ponctuels, au gré des besoins. Un membre du CA est *référent*, en charge de dynamiser, coordonner et animer chaque GT. Tous les adhérents peuvent participer aux GT de leur choix, en manifestant leur intérêt auprès du référent du GT, ou d'un·e salarié·e de l'association. La liste des GT, leur description et leur·e référent·e sont disponibles [en ligne](#).

Le séminaire : temps fort historique de l'association, les séminaires du Collectif RPM rassemblent chaque année depuis 2006, pendant 3 jours, les équipes pédagogiques de ses membres autour d'un sujet choisi, en organisant des travaux de production collective, des apports théoriques, l'observation et l'analyse de situations de formation.

Au delà des rendez-vous récurrents, chaque adhérent peut manifester l'envie ou être sollicité pour participer à des actions, représenter le Collectif RPM, motiver une rencontre, un temps d'expérimentation, de débat ...

*Un adhérent structure peut aussi accueillir la diffusion du documentaire Bande d'amateurs,
ou une des formations produites par le Collectif RPM.*

Il suffit de se porter volontaire auprès de l'équipe ou du GT concerné.

Association le Collectif RPM - Recherche en Pédagogie Musicale
Siège social : C/o La Clef, 46 rue de Mareil- 78100 Saint Germain-en-Laye
Bureau : Le Karting, box 12, 6 rue St Domingue- 44200 Nantes

Coordination : Célia Godefroy- celia@collectifrpm.org
Chargée de missions formation- communication - séminaire : Clotilde Bernier- clotildebernier@mazette.art

www.collectifrpm.org